

Madame Laurence FOURNIER
 Directrice des Ressources Humaines
 Newrest Wagons-Lits France
 87 rue du Charolais
 75012 Paris

Négociations Annuelles Obligatoires Cahier revendicatif Force Ouvrière

Salaires et indemnités

- ◆ A la signature de l'accord NRF en 2000 tous les salaires étaient supérieurs au Smic. Nous revendiquons la première ligne de salaire au Smic au 1^{er} janvier 2015 et une réactualisation des autres niveaux afin que nous nous rapprochions des salaires à la signature de l'accord.

<i>Personnel Commercial</i>	Grille Intercité	Grille TGV & GER	Grille actualisée avec la proposition FO
Vendeur ambulant	1 338,10 / 1361,20 / 1380,99	1 407,09	1 457,52
Commercial Junior		1 407,09	1 457,52
Hôtesse / Steward	1398,61		
Commercial Major		1 426,21	1 469,00
Commercial Senior		1 445,25	1 488,61
Chef de bord / CDB 1	1 502,62	1 544,00	1 590,32
Chef de bord 2	1 688,14	1 734,57	1 786,61
Employé service à bord	1 574,27		1 621,50
Chef de service à bord	2 169,73		2 234,82
Coordinateur SAB	2 064,67		2 126,30
<i>Personnel Administratif</i>			
Niveau 1A		1 528,56	1 574,42
Niveau 1B		1 655,95	1 705,63
Niveau 1C		1 757,84	1 810,58
Niveau 2A		1 910,70	1 968,02
Niveau 2B		2 038,08	2 099,22
Niveau 2C		2 267,37	2 335,39
Niveau 2D		2 421,66	2 494,31
Salaire annuel minimum cadres		32 755,84	33 738,52

- ◆ Cadres: augmentation de 3%

- ◆ Négociation d'un accord d'harmonisation pour les salariés d'Intercité.
- ◆ Négociation d'une compensation financière par prime ou 10^{ème} lors de la pose d'un jour férié.
- ◆ Négociation d'une catégorie "formateur" puisqu'ils sont intégrés dans le plan de formation.
- ◆ Réajustement des primes de dimanches et fêtes et des heures de nuit puis indexation sur les augmentations de salaire.
- ◆ Réévaluation de la prime de report de repos sur les augmentations de salaire.
- ◆ Respect de l'article 5 de l'avenant n°11 administratif.
- ◆ Part variable administrative portée à un mois de salaire.
- ◆ Forfait décent de la prime petit-déjeuner à 2 MG.
- ◆ Augmentation du forfait taxi et aménagement de la prise en charge par site.
- ◆ Négociation de la course autre pour une application périmètre.
- ◆ Augmentation des tickets restaurant.

Conditions de travail.

- ◆ Négociation d'un accord pour la Boisson d'Accueil.
- ◆ Négociation du travail de nuit.
- ◆ Négociation retards des trains.
- ◆ Négociation d'un accord pour un meilleur équilibre des repos dans la planification.
- ◆ Création d'un échelon pour les agents ayant 20 ans d'ancienneté.
- ◆ Négociation d'un accord pour l'aménagement des plannings des seniors.
- ◆ Un samedi / dimanche par planning pour les commerciaux.

Social.

- ◆ Carence maladie à 1 jour pour un arrêt maladie.
- ◆ Remplacement obligatoire du personnel administratif en maladie ou arrêt de travail de plus de 7 jours dans l'entreprise.

Veillez agréer, Madame le Directrice des Ressources Humaines, nos salutations.

Les délégués syndicaux Force Ouvrière